



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat de l'académie

**Délégation Académique
au Numérique Educatif
(DANE)**

Téléphone :
03 20 12 14 56

Fax :
03 20 12 14 57

Mèl :
ce.dane@ac-lille.fr

**Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
BP 709
59 033 Lille cedex**

Le Recteur de l'Académie de Lille

à

«Chef_détablissement»
«Ets»

Lille, le 4 février 2014

Objet : Lettre de mission d'Interlocuteur Académique TICE (IATICE)

Après consultation de «Nom_IPR», IA-IPR «Discipline_IA_IPR», et du Délégué Académique au Numérique (DAN) de l'Académie de Lille, je vous informe que je délègue à «Nom_IATICE», professeur «Discipline_IATICE» dans votre établissement, la mission complémentaire d'interlocuteur académique pour les technologies de l'information et de la communication (IATICE) dans l'enseignement du second degré, pour l'année scolaire 2014/2015.

En académie, cette mission consiste à :

- S'approprier et faire connaître les ressources numériques spécifiques de sa discipline ;
- Collecter les informations nationales et académiques propres à sa discipline, en rapport avec le numérique éducatif, et proposer leur mise en ligne sur le site disciplinaire académique ;
- Participer, en appui aux corps d'inspection, à la réflexion sur l'intégration du numérique dans les usages pédagogiques de sa discipline, en particulier dans le cadre du déploiement de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) académique et de la dotation en tablettes tactiles dans les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel ;
- Contribuer, dans le cadre des activités de la Délégation Académique au Numérique Educatif et sous la responsabilité du DAN et des inspecteurs, à la mutualisation des usages du numérique éducatif ;
- Assurer le suivi des expérimentations nationales et académiques (en relation le cas échéant avec le CARDIE), en particulier dans le cadre du projet COCON (Collèges connectés).

Au niveau national, cette mission consiste à :

- Participer à la réflexion et aux actions engagées par la DGESCO pour généraliser l'intégration du numérique dans les pratiques disciplinaires, notamment en assurant la promotion des pratiques innovantes et pertinentes en académie ;
- Participer à la réflexion sur l'intégration du numérique dans le cadre de l'évolution des programmes disciplinaires et de la mise en place de nouveaux dispositifs d'enseignement. Dans l'exercice de sa mission de IATICE, «Nom_IATICE» sera amené «Accord_» à participer à la réunion annuelle des interlocuteurs académiques de chaque discipline organisée par la DGESCO, qui met également en place des listes de discussion et développe des services disciplinaires sur le site EDUSCOL ;
- Assurer la diffusion de la lettre TIC-Edu de la discipline après l'avoir, le cas échéant, enrichie des informations spécifiques à l'académie.

Une indemnité annuelle modulable pouvant atteindre 36 HSE au titre de l'exercice de cette mission de IATICE (centrée sur les usages au collège, au lycée professionnel et au lycée d'enseignement général et technologique, dans le cadre de la politique nationale et académique 'Refondation de l'école : faire entrer l'école dans l'ère du numérique') sera attribuée au professeur missionné, après évaluation du bilan annuel d'activité remis au Délégué Académique au Numérique en fin d'année scolaire.

Jean-Jacques POLLET